

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 24 Août à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, MAZILLE,  
MRS CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME LARONDE A M. PIERASCO,  
M. BERTHAUX A M ZULIAN  
M. BAÏADA A M. CAM

Excusés / Absents : MMES DENIS ET NEGRE, M. BADOE,

Secrétaire : M. JEAN-FRANC PIERASCO

Date de la convocation : 26/07/2022

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 09    Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer deux emplois permanents à temps non complet ;

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

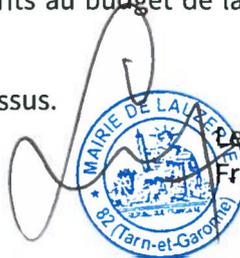
Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
		Niveau de recrutement	Hebdomadaire
1	Agent de Maîtrise	Service cantine / garderie/ménage	22
1	Adjoint technique	Service cantine / garderie/ménage	31

L'agent pourra éventuellement, sur demande de la collectivité, effectuer des heures complémentaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** les propositions ci-dessus, dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
François LE MOING